(N.° 51.)

JOURNAL
DE LA
PROVINCE DE LIMBOURG.

Vendredi, 1.er Mars 1822.

ANGLETERRE.

Londres, le 26 février.

La plus grande partie de la séance de la chambre des communes d'hier a été consacrée à la discussion d'une motion de lord [illegible] sur l'état de la nation, et sur [illegible] qui le marquis de Londonderry [illegible] précédente. Lord [illegible] en proposant cette motion, [illegible] a fait connaître ses projets [illegible] présente, et de faire des observations [illegible] par les ministres de S. M. pour y remédier. Il a prononcé ensuite un long discours dans lequel il a combattu le plan du gouvernement, et il l'a terminé en proposant la résolution suivante : *Que cette chambre est d'avis que la diminution d'impôts proposée par les ministres de S. M., n'est pas suffisante pour satisfaire la juste attente du* [illegible] *en détail aux observations* du noble lord, il a proposé ensuite les deux résolutions suivantes, par forme d'amendement :

1. Qu'il paraît à cette chambre que l'excédant net du revenu sur la dépense du royaume-uni, peut être estimé pour l'année qui écherra au 5 janvier 1823, à 5,260,000 liv. ; ce qui excédera de 260,000 liv. le montant de l'excédant net que cette chambre, par sa résolution du 8 juin 1819, a jugé convenable pour assurer la réduction progressive de la dette nationale, et le juste soutien du crédit public.

2. Que cette chambre voit avec satisfaction que, par l'opération de cet excédant, jointe à la réduction de l'intérêt sur le fonds des cinq pour cent, une diminution de taxes pourra être effectuée immédiatement, ce qui procurera au peuple, dans l'année courante, les premiers avantages de cet allégement d'une partie de ses charges actuelles qui a été promis à la nation par la susdite résolution, comme un des effets avantageux de l'emploi d'un excédant de revenu de 5 millions.

Lord John Russell, M. Price, et M. Tierney ont parlé en faveur de la motion. MM. Wilmot, Bankes et Vansittart ont appuyé l'amendement.

La motion a été rejetée à la majorité de 234 contre 146. L'amendement de M. Robinson a été ensuite adopté sans division.

Voici comment le *Times* s'exprime sur l'adoption de la loi relative à la police des journaux en France : „ Il est affligeant de penser que de pareilles mesures aient pu être converties en lois par les représentans d'une nation qui se dit éclairée ; ce qui ne choque pas moins tous les esprits sensés et impartiaux, c'est de voir que pendant le cours de ces attaques dirigées dans la chambre contre les libertés publiques, les membres du parti qui soutient le ministère aient eu l'air de regarder la discussion comme une calamité et une perte de temps, et que souvent, par d'inconvenantes clameurs, ils aient manifesté leur impatience d'aller aux voix, prouvant de la sorte qu'ils avaient pour eux la force du nombre, et non celle des argumens. "

ESPAGNE.

Madrid, le 14 février.

Le roi a annoncé aux cortès, par un message, avoir sanctionné les lois sur la restriction de la liberté de la presse et sur le droit de pétition.

Le général Riégo a fait son entrée dans cette capitale le 12, à 4 heures de l'après-midi, accompagné du lieutenant-général D. Cajetano Valdès. Un grand nombre d'officiers de tous grade, de gardes nationaux et d'habitans de cette capitale ont été au-devant de lui, quelques-uns jusqu'à quatre lieues. La première compagnie de chasseurs de la milice locale l'attendait aux portes d'Atocha, en grand uniforme. Lorsque le général se présenta, il fut accueilli par les plus vifs applaudissemens. Riégo adressa la parole au peuple à-peu-près dans ces termes : „ Habitans de cette héroïque capitale, je suis extrêmement reconnaissant des preuves d'attachement et d'estime que vous me témoignez ; c'est ce qui m'engage à vous demander un service ; me l'accorderez-vous ? " Le peuple répondit qu'oui. „ Je vous prie, répliqua alors le général, de vous retirer tranquillement, sans me prodiguer d'autres marques d'attachement que celles que j'ai déjà reçues. Une contusion que je me suis faite en route m'empêche de vous parler comme je le désirerais (lors de l'entrée du général, son cheval se cabra, et il fut jeté à terre) ; ainsi donc je vous fais mes adieux avec ces mêmes *vivat* que j'ai répétés depuis 1820, dans tous les lieux que j'ai parcourus : *Vive la constitution! Vive la religion! Vivent les cortès! Vive la nation souveraine! Vive le roi constitutionnel!* " Ces cris furent répétés avec enthousiasme, et la foule ne tarda pas à se retirer paisiblement. Le soir cependant la musique et les sérénades se succédèrent devant la maison qu'habite ce général ; mais on n'a pas remarqué le moindre désordre.

Dans la soirée, le général Riégo a reçu un ordre pour se trouver hier au lever du roi ; on ignore ce

qui s'y est passé, mais le fait est que Riégo s'est rendu au palais avant dix heures.

Dans la séance du 12, la question sur les affaires d'Amérique a été décidée, et les cortès ont adopté les conclusions proposées par la commission dans son premier rapport, ainsi que les articles additionnels proposés par MM. Toreno, Moscoso et Espiga. (Voyez le n° d'hier.)

Dans la séance du 13, vingt-trois députés éprouvés par leur patriotisme ont fait la proposition suivante : „ Attendu qu'il importe à la dignité de la représentation nationale que la malveillance n'ait aucun motif de faire aux députés actuels des inculpations qui puissent offenser leur délicatesse et l'intégrité avec laquelle ils ont rempli leurs augustes fonctions, nous demandons que les cortès déclarent qu'aucun des individus qui les composent actuellement ne pourront accepter du gouvernement aucuns emplois, décorations, pensions, ni aucune espèce de distinction dans les deux années qui suivront le jour de la clôture de la présente session". Cette proposition a été mise en discussion et rejetée.

Plusieurs autres députés ont fait la proposition suivante, qui a été adoptée à l'unanimité : „ Au moment de clorre leur session, les cortès donnent un témoignage de leur reconnaissance aux corps de l'armée permanente et milice locale de cette place, ainsi qu'à toute la force armée nationale, pour les vertus militaires et civiques dont ils ont donné des preuves pendant toute l'époque de notre régénération politique".

Clôture de la session des cortès extraordinaires.

A dix heures et demie, le roi, la reine et les infans se sont rendus à la salle du congrès avec le cérémonial d'usage pour faire la clôture de la session. L. M. et L. A. R. ont été reçues par la grande députation. La reine et les princes ont pris place dans leur tribune réservée, et le roi s'étant assis sur son trône, a dit :

« Messieurs les députés, c'est pour moi un grand plaisir de pouvoir annoncer dans cette auguste enceinte que les mesures législatives adoptées dans la période de ces cortès extraordinaires, ont tellement avancé l'œuvre admirable de notre régénération politique, qu'avec peu d'efforts de cette nature, elle parviendra en peu de temps au comble de la perfection.

Je ne m'arrêterai pas au réglement concernant les ports et les douanes, ni aux améliorations faites aux tarifs de commerce, qui, en agrandissant ses limites, paralysent la contrebande, et offrent à notre industrie tous les stimulans nécessaires pour son accroissement.

Ce qu'il est impossible de ne point mentionner avec un éloge particulier, ce sont les deux grandes entreprises de la division du territoire espagnol, et celle du code pénal, qui peut-être est encore plus élevée et plus sublime, et dont l'exécution a été due, dans cette circonstance, à la sagesse et au zèle des cortès. Leur nom seul fait assez connaître l'importance de ces deux œuvres capitales, dont la nécessité était notoire, et dont la parfaite application, réservée à la succession du temps, ne peut être encore manifeste.

Je me félicite, en pensant à ces monumens du caractère espagnol, qui constant dans sa volonté, met toujours à fin ce qu'il y a de plus difficile et de plus glorieux; car telle est sa véritable devise.

Ainsi, en se retirant dans leurs provinces, messieurs les députés sont accompagnés du témoignage de la gratitude nationale et de la mienne; leurs vertus patriotiques et leur sagesse m'inspirent la confiance qu'ils contribueront à y maintenir l'ordre public et le respect pour les autorités légitimes, comme le meilleur moyen de consolider le système constitutionnel, dont la ponctuelle observation peut seule amener le bien-être et la prospérité de cette nation magnanime ».

Le président a répondu au discours de S. M.

La première junte préparatoire des nouvelles cortès aura lieu demain; les députés y présenteront leurs pouvoirs, et le 25 on procédera à la nomination du président, vice-président et secrétaires. On désigne comme candidats pour la présidence, l'amiral Cayetano Valdès, le général Alava et le ministre Arguelles, et pour vice-président le général Riégo.

Le général Riégo était aujourd'hui à la séance de clôture des cortès en costume d'aide-de-camp du roi; il était placé dans la tribune destinée à l'état-major général, où il a reçu de nombreuses félicitations sur son heureuse arrivée. Le général Quiroga, qui se trouvait dans la salle comme député, portait également le costume d'aide-de-camp de S. M.

AUTRICHE.

Vienne, le 17 février.

Il a été tenu, ces jours derniers, un grand conseil, sous la présidence de S. M. l'empereur. Il paraît que les grands objets qui occupent actuellement l'Europe y ont été discutés. A l'issue du conseil, des courriers sont partis pour porter des dépêches à différentes cours. La probabilité du maintien de la paix dans l'est de l'Europe, à laquelle on croyait ici presque généralement il y a huit jours encore, a diminué d'une manière très sensible pendant la dernière semaine, particulièrement parmi les banquiers et les négocians qui font des affaires avec les pays de l'est, et qui se croient ordinairement très bien informés. Il est sûr que la guerre ne pourra pas être évitée, si la Porte n'accepte pas, sans condition ou modification, tous les articles de l'*ultimatum* russe. Bien des personnes présument que le divan sera obligé de céder, s'il voit que toutes les contre-propositions sont rejetées par la Russie, et que les autres grandes puissances insistent pour qu'il accepte l'*ultimatum*. On prétend que la direction des affaires avec la Porte ottomane est particulièrement confiée aujourd'hui à M. de Sturmer père, qui remplit l'un des premiers emplois à notre département des affaires étrangères, et qui a très long-temps exercé les fonctions d'internonce autrichien auprès de la sublime Porte.

Les métalliques ont été cotées hier à 74 3/4. Les actions de la banque à 659 1/2.

ALLEMAGNE.

Nuremberg, le 21 février.

Notre gazette publie ce qui suit :

Des bords du Danube, le 16 février. — „ Le commerce entre Constantinople et les ports russes continue sans interruption, mais il n'a lieu que sous pavillon étranger, et les navires russes venant de la mer Noire ont tous arboré celui d'Autriche ou de France. La Porte le sait bien, mais elle ne veut point mettre d'entraves au commerce russe; elle a même supprimé les mesures qui apportaient antérieurement des restrictions à ce commerce. Du reste, vu la marche incertaine des événemens, on n'avait pas encore assez de confiance pour former quelque spéculation importante.

„ L'envoi récent d'une flotte turque et de troupes de débarquement qu'elle doit prendre à bord, font espérer à Constantinople que la guerre de la Morée sera bientôt terminée. Mehemet-Capul, pacha de Macédoine, doit se porter en même-temps par terre contre la Morée. "

Francfort, le 23 février.

Les lettres de Smyrne, du 15 janvier, annoncent que cette ville est très tranquille.

On mande de Cassel qu'on est parvenu à découvrir l'auteur de l'empoisonnement du valet de chambre du prince. Il est arrêté, et a déclaré, dit-on, qu'il avait pris sa victime pour une autre personne de laquelle il avait voulu se venger; mais que son intention n'avait point été de porter la main sur la personne sacrée du prince électoral.

— On mande d'Echelle-Neuve, en date du 4 janvier, que le 30 décembre, on y a de nouveau éprouvé les terribles effets d'un mouvement populaire. Le pacha qui commandait depuis le départ d'Elez-Aga, étant mort, les habitans et les troupes albanaises sentirent la nécessité de lui donner un successeur, et élurent d'un commun accord Mustapha-Aga, capidgi-bachi et hombayassi. Il entra en fonctions le 28 décembre, et sur-le-champ, usant de l'autorité que lui donnait sa nouvelle [illegible] pour le maintien de la tranquillité, [illegible] un arabe des troupes d'Anan, qui s'était seulement récemment coupable d'un crime, et qui était connu pour sa profonde scélératesse. Cette exécution eut les suites les plus fâcheuses; tous les séditieux se servirent de ce prétexte pour se porter aux dernières extrémités. Bientôt, plus de 600 individus, étrangers à la ville et soi-disans amis du supplicié, s'assemblent autour du cadavre et jurent de venger sa mort. Ils se répandent ensuite dans la ville, et pillent toutes les maisons sur leur passage. Le peu d'habitans grecs qui restaient encore à Echelle-Neuve, se réfugia dans les maisons turques; cependant il en a péri plusieurs. Les factieux entourent le palais du nouveau pacha et demandent avec des cris de rage [illegible] du supplice de l'arabe. Des troupes fidèles étaient [illegible] ordre du pacha, les factieux se sont portés sur différens points, et ont saccagé la ville sans obstacle. L'agent français n'a dû son salut qu'à l'amitié d'un crétois. Le pillage a duré jusqu'à 10 heures du soir. Ces furieux se disposaient à incendier les restes de cette malheureuse ville, lorsque le pacha, étant parvenu à rassembler 2000 hommes, les cerna et les chargea vivement. Ils firent à peine résistance, et s'enfuirent dans les montagnes, abandonnant quelques-uns des leurs sur la place. L'on espère jouir maintenant d'un peu de tranquillité; l'énergie que montre le nouveau pacha semble le promettre. La ville est ruinée; outre les maux qui accablent les habitans, ils ont encore à craindre la misère et la famine.

L'Egypte est toujours parfaitement tranquille; toutes les nouvelles que nous en recevons représentent cette province comme jouissant d'un calme inaltérable. Les négocians grecs y font leurs affaires avec la même liberté qu'autrefois; aucun d'eux n'a été inquiété. L'ordre est tout-à-fait rétabli en Chypre; les vexations ont cessé, et l'on espère que cette tranquillité, qui fut un moment troublée par les troupes d'Asie, se maintiendra vu l'éloignement de ces troupes.

Nous avions été induits en erreur en annonçant la reddition de Napoli de Romanie Nous en avons reçu des nouvelles du 17 décembre. Cette place se défend toujours. Les grecs, à la vérité, lui ont donné un assaut terrible, mais qui ne leur a pas réussi; ils y ont au contraire perdu beaucoup des leurs. Malgré ce revers, ils se disposaient à donner un second assaut le 21.

On assure que 19 navires sous pavillon turc, dont 5 égyptiens, 7 tunisiens et 7 tripolitains, ont passé devant Sinici et se sont rendus au mouillage de Rhodes. Cette division doit se rendre à Constantinople pour y opérer sa jonction avec la flotte ottomane qui doit sortir incessamment.

De leur côté, les isles insurgées se préparent de nouveau à une expédition maritime; les armemens s'y font avec beaucoup de célérité; tout porte à croire que les flottes d'Hydra, de Spezzia et d'Ipsara seront bientôt en mer. Des émissaires du prince Démétrius Ypsilanti parcourent les isles pour y prélever les contributions; mais les plus riches se cachent pour se dispenser de payer leur part.

Une division grecque qui, à ce qu'on assure, était commandée par le prince Mauro-Cordato, a été, au retour d'une expédition qui avait échoué, attaquée dans le voisinage de Patras par les turcs qui firent sur elle une vive sortie. Tout le corps d'Hellenistes a été taillé en pièces, et bien peu ont pu échapper. Cependant, on a annoncé la reddition de Corinthe; cette place se serait rendue par capitulation au prince Démétrius; mais cette nouvelle n'est pas encore officielle. (*Extrait du Spectateur oriental.*)

FRANCE.

Paris, le 24 février.

Nous recevons de Madrid la nouvelle des nominations suivantes aux places vacantes dans le ministère espagnol. M. Cuesta, archidiacre d'Avila, qui, poursuivi par l'inquisition avait émigré en France sous Charles IV, est nommé au ministère de grâce et justice. M. Clemencio est nommé à l'intérieur (gobernacion). Tous deux sont députés aux cortès et siégent parmi les *libérales*. M. Toreno avait été désigné pour le ministère des affaires étrangères, mais il a refusé. On dit que ce député se rend à Paris.

— Le deuxième conseil de guerre de la quatrième division militaire, séant à Tours, a tenu sa seconde séance le 21, pour le jugement de l'affaire dite *de la conspiration de Saumur*. M. de Rezy, rapporteur, a continué la lecture des pièces. Les accusés ont ensuite été introduits; ils sont au nombre de dix. Voici leurs noms: Sirjean (Jean-Baptiste-Hyacinthe), maréchal-des-logis-chef aux chasseurs à cheval de l'Arriége; Mathieu (Jacques), maréchal-des-logis-chef aux hussards du Nord (6e. de l'arme); Goudert (Charles), maréchal-des-logis aux chasseurs à cheval du Var; Bourru (Nicolas), brigadier au régiment de cuirassiers de la garde royale; de Fabert (Antoine), maréchal-des-logis aux lanciers de la garde royale; Clément (Jacques-Auguste), maréchal-des-logis-chef au train du génie; Dethieux (Pierre), maréchal-des-logis au 5e. régiment d'artillerie à cheval, dit de Strasbourg (les sept ci-dessus dénommés élèves à l'école royale d'instruction des troupes à cheval de Saumur); Lemaître (François-Marie), maréchal-des-logis aux chasseurs de l'Arriége, en garnison à Tours; Daumery (Damas), maréchal-des-logis au même régiment, et Lebrun, maréchal-des-logis au susdit régiment; tous prévenus d'être auteurs, complices ou non-révélateurs d'un complot tramé à l'école de

Saumur, qui aura t eu pour but de renverser le gouvernement du roi, de changer l'ordre de successibilité au trône, et d'exciter les citoyens à la guerre civile.

Quarante-huit témoins à charge seront entendus. M.e Faucheux a lu des conclusions, signées de tous les prévenus, tendant à décliner la compétence du conseil et à demander le renvoi devant la cour des pairs. Après quatre heures de plaidoiries et de répliques, le conseil a rejeté le déclinatoire. On a procédé ensuite à l'interrogatoire des accusés Lemaître, Domery, Lebrun et Sirjean. La séance a été levée à cinq heures.

L'audience du 22 a été consacrée à achever l'interrogatoire des prévenus et à entendre les huit premiers témoins. Il résulte de la déposition de M. Barthélemi, capitaine-adjudant-major, que le 18 décembre le général Gentil Saint-Alphonse a eu connaissance du complot, et que le sieur Délony, indiqué comme le principal agent, a disparu le 24 au soir.

— Une lettre de Rennes donne pour raison des mesures de surveillance extraordinaire dont parlait hier l'*Echo de l'ouest*, le bruit que la découverte d'un complot dans un département voisin (à Nantes) avait fait répandre, que les malveillans pouvaient avoir des intelligences avec plusieurs individus qui sont arrivés depuis peu de temps à Rennes.

— Nous avons annoncé la disparution de M. Marion, lieutenant au 9e de ligne, en garnison à Metz. Le 18 de ce mois, on a trouvé le cadavre de cet officier dans la Moselle à la pointe de l'île Cambière. Les officiers de santé qui l'ont visité et ouvert, n'ont remarqué aucune blessure ni contusion. Il était habillé, et son épée était encore à sa ceinture, mais on n'a trouvé sur lui ni sa montre ni sa bourse.

ROYAUME DES PAYS-BAS.

Bruxelles, le 27 février.

S. M., par arrêté du 6 novembre dernier, a statué que du fonds de deux pour cent des revenus communaux de la province du Brabant méridional en 1821, qui sont à la disposition du gouvernement, une somme de 15000 florins sera employée à la réparation et à l'entretien des routes de deuxième classe dans cette province.

— La gazette de Middelbourg contient un article très étendu et curieux de M. Bourjé sur l'astronomie; il y est observé entre autres comme une particularité remarquable, que pendant nos belles soirées et une demi-heure après le coucher du soleil, on voit toutes les planètes de notre ancien système solaire en même-temps sur l'horizon.

— Un journal, le *Globe*, annonce que „ le gouvernement britannique a enfin pris la résolution de faire cesser les entraves qui existaient depuis quelque temps entre le commerce de ce pays et celui des Etats-Unis de l'Amérique septentrionale. Il assure qu'il a été envoyé des instructions dans plusieurs îles des Indes occidentales pour que les ports fussent ouverts immédiatement au commerce direct des Etats-Unis, d'après des principes de réciprocité proposés par le gouvernement américain.

Maestricht, le 28 février.

Dans son audience d'avant-hier, la Cour d'assises de cette province s'est occupée de l'examen de l'accusation dirigée co[ntre] ybert Heymans, âgé de 55 ans, cultivateur, né et domici[lié] Kessel, arrondissement de Ruremonde, prévenu d'avoir, [le] août 1821, à l'aide d'escalade et d'effraction extérieure, d[ans] presbytère dudit lieu, soustrait frauduleusement environ [cent] couronnes en espèces, appartenant en partie au curé et en [par]tie à sa servante. La Cour a déclaré que l'accusé était co[upable] d'avoir commis le crime avec toutes les circonstances com[prises] à la position des questions, et tout en faisant usage de [la] faculté que lui accorde l'arrêté de Sa Majesté du 20 janvier [1815] a commué la peine des travaux forcés en celle de la reclus[ion] et a condamné Sybert Heymans à cinq années de reclusio[n] aux frais envers l'Etat, et l'a exempté de l'exposition publ[ique].

BURGERLYKEN STAND DER STAD MAASTRICHT.

25 february.

Geboorten, 3 jongens, 3 meisjes.
Sterfgevallen, 1 meisje.

AFFICHES, ANNONCES ET AVIS DIVERS.

A vendre ou à louer, dès-à-présent, une grande et [belle] maison avec jardin, cour, écurie, remise, etc., sise rue [des] Blanchisseurs en cette ville. S'adresser rue de Bruxelles, n[°]

A louer, pour entrer en jouissance au mi-mars prochain, [la] campagne de Daalbrouck, consistant en une belle habitation, [les] autres bâtimens, jardins entourés d'étangs, pêche, chasse, [pro]menades dans les bois; très agréablement située dans la com[mune] de Reckheim, à une lieue et demie de Maestricht, près la [nou]velle route militaire.

S'adresser au notaire Lambrechts, à Reckheim.

Verkoop op regterlyk gezag.

Op zaturdag den 2 maart 1822, op den publieken Mark[t] stad Maastricht, omtrent elf uren des voormiddags, zal [er] gegaan worden tot den verkoop aan de meest en laastbied[ende] van meubelen, bestaande in stoelen, tafelen, kisten, kas[ten], yzer, koper, tin en [illegible]. Alles in compt[ant] te betalen.

Vente de draps et casimirs.

Mardi, 5 mars 1822, à 10 heures du matin, il sera ven[du] par le ministère de M.e De Flize, notaire à Maestricht, [en] maison de M.r J. M. Schreinemacher, maître-d'hôtel, rue D[e] à Wick, une quantité de beaux draps et casimirs, de diffé[rentes] largeurs et couleurs à la mode et de première qualité, partie [en] en laine et partie à la pièce.

Les objets à vendre seront exposés en 60 lots, et à voir [dans] ladite maison, la veille de la vente, aux heures accoutum[ées].

Publiek verkoop.

Maandag den 11 maart 1822, en volgende dag, smorg[ens] 9 uren, zal publiekelyk door het ministerie van den [Ed.] Weusternraad, ten huize van de weduwe Lambert En[gels] te Uykhoven, aan den meestbiedende op credit verkog[t] den, een getal beesten en akkergereedschap, bestaande [in]

Vier werkpaarden waar van 2 dragende merrien van 7 [en] jaren, eene merrie oud 13 jaren, een ruinpaard van 5 ja[ren] 2 veulens van 2 jaren, 6 dragende koeijen, eenen jong[en] en een rund, een volgaande soog en 10 scheurelingen.

Drie karren waar by eene slagkar, 2 kar-assen, 2 ploe[gen] eggen, 2 wellen, yzere scheenen, banden en trompen.

Een kwantiteit paardsgetuig, een azyn-pers, een getal [van] waskuipen, en alderhande soorten van huismeubelen; 2 [han]zagen, 3000 pond hooi, 200 pond gedroog spek.

En eindelyk eene kwantiteit boomen, als olmen, popu[lieren] weye-kopboomen, staande uitgewassen te Uykhoven, [by] het voorschreve huis.

Alles onder kondition ter plaatse voor te lezen.

A Maestricht, de l'Imprimerie provinciale, chez L. Th. Nypels, rue Grand-Staat, n. 69.